

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)DÉNOMINATION: **Association des parents d'élèves de l'école européenne**Forme juridique ¹: **Association internationale sans but lucratif**Adresse: **Avenue Oscar Jespers**N°: **75**Code postal: **1200**Commune: **Woluwe-Saint-Lambert**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**Adresse Internet: ²Adresse e-mail ²:Numéro d'entreprise **0419.537.272**DATE **14/11/2024** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.COMPTES ANNUELS en **EUROS** ³approuvés par l'assemblée générale du **9/01/2025**et relatifs à l'exercice couvrant la période du **1/09/2023** au **31/08/2024**Exercice précédent du **1/09/2022** au **31/08/2023**Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ ⁵ identiques à ceux publiés antérieurementNombre total de pages déposées: **22**
objet: 6.1.3, 6.3, 6.5, 7

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

Signature
(nom et qualité)**Andrew Janis FOLKMANIS**
Président du Conseil d'AdministrationSignature
(nom et qualité)¹ Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.² Mention facultative.³ Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.⁴ Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.⁵ Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

PINI Myriam

Vossensstraat 16, 3078 Everberg, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 11/01/2024, fin: 11/01/2026

APPONI-BATTINI Eleonora

Avenue Paul Deschanel 88, boîte 5, 1030 Schaerbeek, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/02/2022, fin: 11/01/2024

PETRAITIENÉ Elita

Kleine Kouter 10, 1930 Zaventem, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 31/01/2023, fin: 31/01/2025

VISANI Christian

Avenue de Tervueren 229, 1150 Bruxelles 15, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 31/01/2023, fin: 11/01/2024

DEBAR Pierre

Rue Klakkedelle 23, 1150 Bruxelles 15, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 11/01/2024, fin: 11/01/2026

LACROIX Nicolas

Rue Calvin 8, 1000 Bruxelles 1, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/02/2022, fin: 31/01/2025

GESQUIERE Pim

Rue Longue 85, 1950 Kraainem, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 11/01/2024, fin: 11/01/2026

KNUTTI Maija

Jozef Van Hovestraat 90, boîte 3, 1950 Kraainem, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/02/2022, fin: 11/01/2024

VON PFALER Jan

Rue du Noyer 282, boîte 60, 1030 Bruxelles 3, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 11/01/2024, fin: 11/01/2026

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)**FOLKMANIS Andrew Janis**

Avenue de Broqueville 96, 1200 Bruxelles 20, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration, début: 31/01/2023, fin: 31/01/2025

ALVES RODRIGUES Célia

Rue Théodore de Cuyper 291 291, 1200 Bruxelles 20, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 31/01/2023, fin: 31/01/2024

BARABASZ-LOPEZ Monika

Rue Marcel Buts 10, 1150 Bruxelles 15, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/02/2022, fin: 15/09/2023

CATOT Vincent

Rue du Chateau Kieffelt 18, 1200 Bruxelles 20, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 31/01/2023, fin: 11/01/2024

TOSO Alberto

Clos Marcel Fonteyne 59, 1150 Bruxelles 15, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 31/01/2023, fin: 31/01/2024

CORNFORD Alexandrer

Liedekerkestraat 59, 1210 Bruxelles 21, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/02/2022, fin: 11/01/2024

AMOR Sofia

Avenue Capitaine Piret 40, 1150 Bruxelles 15, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 11/01/2024, fin: 11/01/2026

FASOLI Sabrina

Avenue Louis Gribaumont 159, 1200 Bruxelles 20, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 11/01/2024, fin: 11/01/2026

STOROST Ulrike

Rue Alexandre Markelbach 68, 1030 Bruxelles 3, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/02/2022, fin: 07/02/2024

ZELINGER David

Clos André Rappe 12, 1200 Woluwé-Saint-Lambert, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 11/01/2024, fin: 11/01/2026

SZULYOVSKY Monika

Avenue Général Lartigue 68, boîte 1, 1200 Bruxelles 20, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 11/01/2024, fin: 11/01/2026

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)**TUDINI Francesca**

Avenue Emile Bricout 3, 1950 Kraainem, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 31/01/2023, fin: 31/01/2025

MUNCH Friedrich

Pachtofstraat 36, 3080 Tervuren, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration, début: 07/02/2022, fin: 14/09/2023

MIKHOS Alexia

Rue Moeshof 35, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 11/01/2024, fin: 13/05/2024

GRGIC Andrea

Boulevard de la Woluwe 60, boîte B, 1200 Woluwé-Saint-Lambert, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 21/01/2021, fin: 31/01/2025

MORGENSEN Bettina

Avenue des Mouettes 13, 1150 Bruxelles 15, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 31/01/2023, fin: 11/01/2024

HUTTERER Andrea

Rue du Bemel 47, 1150 Bruxelles 15, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 11/01/2024, fin: 11/01/2026

SANTOS Fabricio

Val des Seigneurs 78, 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 11/01/2024, fin: 11/01/2026

HÖNICH Ursula

Rue Victor Lefevre 24, 1030 Bruxelles 3, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/02/2022, fin: 11/01/2024

SCHULYOK Johanna

Avenue Jan Olieslagers 24, 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/02/2022, fin: 14/09/2023

DUARTE GOMES Catarina

Avenue Oscar Jaspers 56, boîte 6, 1200 Woluwé-Saint-Lambert, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 21/01/2021, fin: 31/01/2025

CARAPELLI Luca

Avenue de Broqueville 9, 1150 Bruxelles 15, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 11/01/2024, fin: 11/01/2026

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)**SEMMELRÖDT Anja**

Avenue du Lorient 22, 1150 Bruxelles 15, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 11/01/2024, fin: 01/03/2024

EDLIND Peter

Rue Jean-Baptiste Timmermans 7, 1200 Bruxelles 20, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 31/01/2023, fin: 11/01/2024

RAEDLER Albert

Avenue Prince Baudouin 19, 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 31/01/2023, fin: 31/01/2025

LARANJEIRA Bruno

Chemin du Vellemolen 10, boîte M1, 1200 Bruxelles 20, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 11/01/2024, fin: 11/01/2026

SKARA Gabriella

Avenue Hof ten Berg 41, 1200 Bruxelles 20, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 11/01/2024, fin: 25/03/2024

GROUPE AUDIT BELGIUM SRL 0434.720.148

Avenue du Bourgmestre Etienne Demunter 5, boîte 10, 1090 Bruxelles 9, Belgique

Numéro de membre: B00096

Mandat: Commissaire, début: 31/01/2023, fin: 31/01/2026

Représenté par:

1. TUYTTENS Sophie

Avenue du Bourgmestre Etienne Demunter 5, boîte 10, 1090 Bruxelles 9, Belgique

Réviseur d'entreprises, Numéro de membre : A02753

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>358.391</u>	<u>322.779</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	294.951	256.289
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	63.440	66.490
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	23.686	19.816
Mobilier et matériel roulant		24	39.754	46.674
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>2.425.517</u>	<u>2.525.258</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	88.764	125.864
Stocks		30/36	88.764	125.864
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	843.144	227.050
Créances commerciales		40	786.697	189.088
Autres créances		41	56.447	37.962
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	1.460.102	2.073.269
Comptes de régularisation		490/1	33.507	99.075
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>2.783.908</u>	<u>2.848.037</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	2.326.258	2.223.107
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.2	13	2.326.258	2.223.107
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14		
Subsides en capital		15		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	6.2	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		167		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	457.650	624.930
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	457.650	624.930
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	214.170	409.850
Fournisseurs		440/4	214.170	409.850
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	209.469	205.396
Impôts		450/3	24.302	26.487
Rémunérations et charges sociales		454/9	185.167	178.909
Autres dettes		48	34.011	9.684
Comptes de régularisation		492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	2.783.908	2.848.037

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	2.970.955	2.937.056
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires ⁶		70	10.887.393	9.454.785
Cotisations, dons, legs et subsides ⁶		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers ⁶		60/61	7.922.326	6.517.729
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	2.716.493	2.490.991
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	98.162	67.170
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4	47.542	2.159
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/9		
Autres charges d'exploitation		640/8	1.087	5.879
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	<u>107.671</u>	<u>370.857</u>
Produits financiers	6.4	75/76B	5.314	31.843
Produits financiers récurrents		75	4.604	1.152
Produits financiers non récurrents		76B	710	30.691
Charges financières	6.4	65/66B	9.835	9.764
Charges financières récurrentes		65	9.835	9.764
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	<u>103.150</u>	<u>392.936</u>
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	<u>103.150</u>	<u>392.936</u>
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	<u>103.150</u>	<u>392.936</u>

⁶ Mention facultative.

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	103.150	392.936
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	103.150	392.936
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves		791		
Affectations aux fonds affectés et autres réserves		691	103.150	392.936
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	xxxxxxxxxxxxxxx	336.432
8029	105.956	
8039		
8049		
8059	442.388	
8129P	xxxxxxxxxxxxxxx	80.143
8079	67.294	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	147.437	
(21)	<u>294.951</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxxxxxx	411.137
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	27.817	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	438.954	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées .	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	xxxxxxxxxxxxxxx	344.647
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	30.867	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	375.514	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	<u>63.440</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349		

ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

FONDS

Patrimoine de départ
Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent

Modifications au cours de l'exercice

Montants

FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

- Répartition par département des "Autres fonds affectés" s'élevant à 2.223.107,18 € + 103.150,37 € = 2.326.257,55 €
- Transports: 1.408.166,34 €
- Affaires Générales: 110.092,08 €
- Activités Périscolaires: 176.827,52 €
- Cantine: 495.205,88 €
- Département 'Fonds Social APEEE': 135.965,73 €

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 167 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

Exercice

RÉSULTATS**PERSONNEL**

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	40,8	37,3
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE		
Produits non récurrents		
Produits d'exploitation non récurrents	76	710
(76A)		30.691
Produits financiers non récurrents	(76B)	710
		30.691
Charges non récurrentes		
Charges d'exploitation non récurrentes	66	
(66A)		
Charges financières non récurrentes	(66B)	
RÉSULTATS FINANCIERS		
Intérêts portés à l'actif	6502	

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

ENTITÉS LIÉES OU SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Honoraires du commissaire

Exercice
5.566

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Néant

Exercice

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	20,9	50,3	40,8 (ETP)	37,3 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	101	28.456	31.618	60.074 (T)	56.054 (T)
Frais de personnel	102	1.250.378	1.466.115	2.716.493 (T)	2.332.720 (T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	20	7	24,2
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	18	7	22,2
Contrat à durée déterminée	111	1		1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	1		1,0
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	12		12,0
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	7		7,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	5		5,0
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	8	7	12,2
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	4	2	5,2
de niveau supérieur non universitaire	1212	1	4	3,3
de niveau universitaire	1213	3	1	3,7
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	18	7	22,2
Ouvriers	132	2		2,0
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice .

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	2	65	26,5
305	2	64	25,8

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

Résumé des règles d'évaluation

Les règles d'évaluation de l'ASBL sont établies conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations,

dont les dispositions ne sont pas reprises in extenso ci-après.

AR 29/04/2019 - Art. 3:6, §1er, al. 1 & 2

§ 1er. L'organe d'administration de la société, de l'ASBL, de l'ASBL ou de la fondation détermine les règles applicables à l'évaluation de l'inventaire visé à l'article III.89, § 1er, du Code de droit économique. Ces règles sont déterminées, dans le respect des dispositions du présent titre, du titre 2 et du titre 3, en tenant toutefois compte des caractéristiques propres à la société, l'ASBL, l'ASBL ou la fondation.

Ces règles sont actées dans le livre prévu à l'article III.89, § 1er, du Code de droit économique. Elles sont résumées dans l'annexe; ce résumé doit, conformément à l'article 3:1, alinéa 1er, être suffisamment précis pour permettre d'apprécier les méthodes d'évaluation adoptées.

Pour les matières qui ne sont pas explicitement réglées par la Loi ni par l'Arrêté Royal, les principes repris ci-dessous sont d'application. Selon les articles 3:10, 3:24 et 3:29 de l'arrêté royal, les évaluations, amortissements, réductions de valeur et les provisions pour risques et

charges, doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

Les rubriques non reprises sont à considérer comme sans objet.

Immobilisations corporelles

Sont enregistrés en immobilisations corporelles, les investissements réalisés dont la durée de vie estimée est supérieure à un an et dont la prise en charges s'effectue alors sous forme d'amortissements calculés comme suit, suivant la méthode linéaire :

- Matériel de bureau / installations / software : amortissement linéaire de 20 % par an

- Matériel informatique : amortissement linéaire de 25 % par an

L'année de l'acquisition, les amortissements sont calculés au prorata du nombre de mois restant à courir entre la date d'achat et la date de clôture de l'exercice.

Stocks

Les stocks de produits alimentaires et non alimentaire, et autres tenues sportives, etc., font l'objet d'un inventaire physique à la date de clôture.

En cours d'exercice, les achats sont enregistrés en charges à leur valeur d'acquisition. Les charges de l'exercice sont ajustées en fin d'exercice par la variation des stocks repris à l'actif du bilan, sur base des inventaires physiques réalisés.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale sur base des factures émises ou d'un document probant.

Des réductions de valeur sont actées lorsque leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

En fin d'exercice comptable, il est convenu d'acter une provision pour réductions de valeur sur les créances commerciales à hauteur de 50 % du solde des créances Parents ouvertes à la date de clôture ; cette provision fait l'objet d'une reprise au cours de l'exercice suivant lorsque ces créances sont effectivement perçues.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les avoirs en comptes bancaires et en caisses sont valorisés à leur valeur nominale.

Les éventuels soldes disponibles dans d'autres devises que l'euro sont évalués au cours moyen de la devise concernée à la date de clôture.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges doivent être constituées systématiquement pour couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant. Elles ne peuvent avoir pour objet de corriger la valeur d'éléments portés à l'actif.

Fonds affectés

Le résultat réalisé chaque année est affecté aux différents départements selon la répartition proposée par l'organe d'administration.

Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale sur base des factures reçues de tiers ou d'un document probant.

Comptes de régularisation (actifs et passifs)

Les proratas de charges et de produits à imputer dans l'exercice ou à reporter sur l'exercice suivant sont enregistrés en comptes de régularisation et évalués à leur valeur d'acquisition, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement effectif de ces produits est incertain.

RAPPORT DES COMMISSAIRES



«ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE EUROPÉENNE DE BRUXELLES II EVERE - WOLUWE» AISBL

**Rapport du commissaire pour
l'exercice clos le 31 août 2024
adressé à l'assemblée générale des membres**

BRUXELLES
Avenue du Bourgmestre Etienne Demunter 5/10
B-1090 Jette

ANTWERPEN
Uitbreidingstraat 42-46
B-2600 Berchem

NIVELLES
Rue du Bosquet 8
B-1400 Nivelles

RAPPORT DES COMMISSAIRES

«APEEE DE BRUXELLES II EVERE - WOLUWE» AISBL | 31.08.2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE «ASSOCIATION DES PARENTS D'ELÈVES DE L'ECOLE
EUROPÉENNE DE BRUXELLES II EVERE - WOLUWE» AISBL
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2024

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de «**ASSOCIATION DES PARENTS D'ELÈVES DE L'ECOLE EUROPÉENNE DE BRUXELLES II EVERE - WOLUWE**» AISBL (« l'Association »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 31 janvier 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de «**ASSOCIATION DES PARENTS D'ELÈVES DE L'ECOLE EUROPÉENNE DE BRUXELLES II EVERE - WOLUWE**» AISBL durant 8 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS***Opinion sans réserve***

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'Association, comprenant le bilan au 31 août 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 2.783.907 EUR et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de 103.150 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 août 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

RAPPORT DES COMMISSAIRES



Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'Association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'Association ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'Association. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;

RAPPORT DES COMMISSAIRES



«APEEE DE BRUXELLES II EVERE - WOLUWE» AISBL | 31.08.2024

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire de l'Association à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de l'Association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'Association au cours de notre mandat.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

«APEEE DE BRUXELLES II EVERE - WOLUWE» AISBL | 31.08.2024

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Bruxelles, 17 décembre 2024

«GROUPE AUDIT BELGIUM» SRL
Commissaire
Représentée par Sophie TUYTTENS
Réviseur d'entreprises